



Extrait des CEMEA

<http://www.cemea.be/Formation-d-animateurs-animatrices,26>

Formation d'animateurs-animatrices

- Secteurs -

Date de mise en ligne : jeudi 11 octobre 2018

Date de parution : 21 octobre 2018

CEMEA

Suite au parcours complet de formation (étapes 1 à 4 dans un délai de 3 ans maximum), obtention du Brevet d'animateur, animatrice de centres de vacances homologué par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1ère étape : formation de base

Vivre en groupe : communiquer, travailler en équipe, prendre des responsabilités.

Pratiquer des activités : jeux, chants, danses, activités manuelles, corporelles, découverte du milieu.

Réfléchir au rôle de l'animateur et à l'animation de groupes d'enfants et de jeunes de 2,5 ans à 16 ans.

2ème étape : formation pratique

Mettre en pratique les acquis de la formation de base et assumer la responsabilité à part entière d'un groupe d'enfants ou de jeunes, dans un séjour ou une plaine de vacances de son choix agréé par l'ONE comme centre de vacances

- > soit une période continue d'au moins 3 semaines en plaine ou une période de 10 jours en séjour de vacances,
- > soit deux périodes d'au moins 75h chacune (75h correspondant à minimum 2 semaines consécutives en plaine ou une période de 6 jours en séjour de vacances)

3ème étape : approfondissement

Développer ses connaissances et assurer son savoir-faire en animation.

Au minimum un des approfondissements doit suivre la formation pratique ou une des deux parties de celle-ci.

4ème étape : qualification

Faire le point sur les acquis, les capacités et les options éducatives.